

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil Municipal : 23 Nombre de membres en exercice : 17

Quorum:9

23

(F)

93

SS 153

100 ESE

33

173

93 BB

101 SH

100

3

535

913

100

155

123

 88

20 30

Nombre de membres présents : 16 Date de la convocation : 08/12/2021 Secrétaire de séance : M. Guillaume GILLES

Le Quatorze Décembre Deux Mille Vingt et Un, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LIGUGÉ se sont réunis Salle du Conseil Municipal à la Mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Étaient présents :

M. Bernard MAUZÉ - Maire

M. Michel GOURJAULT, Mme Stéphanie VERRIER, M. Éric COUSIN, Mme Michelle ECLERCY, M. Guillaume GILLES - Adjoints

Mme Fanny ABRIAT, Mme Valérie DOLIMIER- Conseillères Municipales déléguées

Mme Françoise MARTIN, Mme Viviane BETOULLE, M. Franck HUET, M. Laurent LANCEREAU, Mme Élisabeth LOUIS, Mme Virginie SILLARD, M. Guillaume AUTEXIER, M. Aurélien TESTIER, formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 17 membres.

<u>Excusé avec pouvoir</u>: Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les pouvoirs suivants ont été donnés :

MANDANT	MANDATAIRE
M. Pascal DARDILLAC	M. Éric COUSIN

<u>Délibération n°088/2021</u> APPROBATION DES TARIFS DES SALLES POUR L'ANNÉE 2022

Monsieur le Maire propose d'examiner les tarifs des locations de salles et de les fixer de la façon suivante pour l'année 2022.

Il rappelle par ailleurs que la proposition suivante a été validée par la commission ad hoc, par le bureau municipal et par la commission générale.

UNE JOURNÉE OU UNE SOIRÉE (8h00 – 18h00 ou 18h00 – 8h00)				
Sans manutention/nettoyage fait				
	\$alle de Givray	Salle Jean Monnet	Salle Robert MARCHETTO * de 18 h à minuit	Salle de la Rotonde
✓ Associations ligugéennes	70 €	0 €	0 €	0 €
✓ Habitants Ligugéens	90 €	70 €	60 €	60 €
CE Ligugéens/Associations intercommunales	180 €	70 €	85 €	85€
Associations, CE et personnes extérieures	400 €	90 €	170 €	170 €
Organisation de repas ou d'animations payantes (pour une personne privée) - De la Commune - Hors Commune	370 € 880 €			1706

AR PREFECTURE

086-218601334-20211214-D088_2021-DE Regu le 17/12/2021

UN JOUR (le week-end) (8h00 – 8h00) Sans manutention/nettoyage fait				
	Salle de Givray	Salle Jean Monnet	Salle Robert MARCHETTO * de 8 h à minuit	Salle de la Rotonde
✓ Associations ligugéennes	70 €	0 €	0 €	0 €
✓ Habitants Ligugéens	180 €	70 €	70 €	70 €
✓ CE Ligugéens/Associations intercommunales	350 €	70 €	150 €	150 €
✓ Associations, CE et personnes extérieures	650 €	200€	350 €	350 €
 ✓ Organisation de repas ou d'animations payantes (pour une personne privée) De la Commune Hors Commune 	650 € 1 300 €			

UNE JOURNÉE (8h00 – 8h00) Lundi – mardi – jeudi – vendredi (hors vacances scolaires)				
	Salle de Givray	Salle Jean Monnet	Salle Robert MARCHETTO * de 8 h à minuit	Salle de la Rotonde
✓ Associations	290 €			
✓ Autres organismes	290 €			
✓ Collectivités non partenaires	290 €			
✓ Collectivités partenaires	0 €			

UN WEEK-END (du Vendredi 18h00 au Lundi 8h00) Sans manutention/nettoyage fait				
	Salle de Givray	Salle Jean Monnet	Salle Robert MARCHETTO * avec arrêt à minuit	Salle de la Rotonde
✓ Associations ligugéennes	150 €	0 €	0 €	0 €
✓ Habitants Ligugéens	350 €	150 €	150 €	150 €
✓ CE Ligugéens/Associations intercommunales	600 €	150 €	350 €	350 €
✓ Banquet des Anciens Combattants du 11/11	0 €			
✓ Associations, CE et personnes extérieures	1050 €	350 €	700 €	700 €
 ✓ Organisation de repas ou d'animations payantes (pour une personne privée) - De la Commune - Hors Commune 	1000€ 1700€			

Tarif « souplesse » pour la location de la Salle de Givray: Il permet d'arriver avant l'heure ou de partir après l'heure officielle de la location. Ces temps sont divisés en heure. Chaque temps en plus à l'arrivée ou en plus au départ sera facturé 5 % du prix de base de location.

AUTRES TARIFS

✓ Caution pour la location du four de Virolet (Uniquement pour les associations Ligugéennes) : 1 000 €

La commune se réserve le droit de ne pas louer les salles si elle considère que la location envisagée ne correspond pas à une activité respectueuse de l'environnement, du lieu, du matériel, des bâtiments etc... Les salles ne seront pas louées si ces locations entravent de façon significative et récurrente les activités prévues de la vie associative.

Après avoir entendu ces informations, après avoir examiné cette proposition et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ✓ D'approuver les tarifs des salles communales présentés ci-dessus pour l'année 2022.
- √ D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir dans ce dossier.

Pour extrait conforme

la gré à LIGUGÉ le 16 décembre 2021

Le Maire,

Bernard MAUZÉ

AR PREFECTURE

086-218601334-20211214-D088_2021-DE~

Regu le 17/12/2021